

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE SAN PEDRO

PARQUET DE SAN PEDRO

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le vendredi 12 janvier 2024, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de TABOU a informé le Substitut Résident près la Section de Tribunal de la même localité de la découverte de deux (02) corps sans vie, dans le village de OUEGUIRE, dans la Sous-préfecture de TABOU.

Le rapport du médecin requis aux fins de déterminer la cause de ces deux (2) décès, conclut que la première victime nommée KAMBOU SANSAN ISRAEL, âgée de sept (07) ans et en classe de CP1, est décédée des suites d'une lésion faite par une arme blanche, au niveau du cou. Quant à la seconde victime, dont l'identité reste méconnue, elle est décédée des suites de plusieurs lésions ouvertes sur tout le corps.

Les premières investigations ont permis de relever que, le 12 janvier 2024, le nommé KAMBOU SANSAN ISRAEL, en compagnie de ses amis, rejoignait sa mère au champ, lorsqu'en cours de chemin, un individu surgit de la broussaille pour lui porter mortellement un coup avec une machette.

Alertés par la mère de cet enfant, les villageois ont mené une battue, qui a permis d'appréhender l'agresseur. Ils ont roué de coups ce dernier, qui a subi des lésions ayant entraîné sa mort.

Une enquête est ouverte et confiée à la Brigade de Gendarmerie de TABOU à l'effet de déterminer toutes les circonstances de la commission de ces deux faits et d'identifier la seconde victime, dont le corps est, pour l'heure, conservé à la morgue de TABOU.

Fait à San-Pedro, le 22 janvier 2024



Le Procureur de la République


NIAMKE N. JOSEPH